

## Type de modèle : « Avis de projet de marché (APM) »

1. Le présent APM est émis conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) n° E60PQ-140003/ Be TPSGC, et il concerne un besoin des catégories suivantes définies dans l'AMA :
  - Catégorie 1a : Cloisons interraccordables et 1b. Composants soutenus et systèmes autostables;
  - Catégorie 2 : Tables ou bureaux autostables à hauteur réglable;
  - Catégorie 3 : Classeurs et armoires de rangement métalliques;
  - Catégorie 5 : Accessoires et appareils d'éclairage
  - Ce besoin contient aussi des produits non disponible à l'AMA (PND)
2. Bureau du Conseil privé a besoin d'acheter des produits de la catégorie 1a, 1b, 3, 5, PND et de les faire livrer et installer à Ottawa, Ontario avant 31 août 2017.
3. Le présent APM concerne un besoin devant faire l'objet d'une demande de soumissions auprès des fournisseurs généraux (titulaires d'un AMA).
4. Ce besoin est soumis aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, de l'Accord de libre-échange Canada-Chili.
5. La demande de soumissions s'adresse aux fournisseurs qui ne sont pas titulaires d'un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA). Pour que de nouveaux fournisseurs puissent présenter des soumissions relatives à cette demande de soumissions, ils doivent d'abord se qualifier pour être admissibles à un AMA. Le processus devant être suivi pour devenir admissible à un AMA est décrit dans la DAMA E60PQ-140003/B, et peut être consulté sur le Service électronique d'appel d'offres du gouvernement (SEAOG – <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>). Le Canada n'est pas tenu de retarder l'attribution d'un contrat subséquent pour accorder au responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement de TPSGC le temps nécessaire à l'évaluation d'un arrangement et à l'attribution d'un AMA.
6. Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter le document de demande de soumissions.
7. Livraison et l'installation doivent être faites par 31 août 2017.

L'État se réserve le droit de négocier les conditions de tout marché avec les fournisseurs.

Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.